



Rhône-Alpes, Savoie
Argentine
Gemilly Au Coudret

Moulin à farine des Fabriques d'Argentine dit le Grand moulin ou moulin d'en Bas actuellement vestiges

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004079

Date de l'enquête initiale : 2018

Date(s) de rédaction : 2018

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie

Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : moulin à farine

Parties constitutantes non étudiées : château

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : bâti lâche

Réseau hydrographique : Torrent de la Roche ; bassin-versant de l'Arc inférieur

Références cadastrales : 2017, A, 1000

Historique

Ce moulin fait partie d'un ensemble de sites hydrauliques liés aux fonderies d'Argentine (IA73008087 et IA73004133). Ce moulin est parfois mentionné dans les documents d'archives sous le nom "Moulin d'en Bas" pour le distinguer d'un autre moulin situé en amont sur la même dérivation (IA73004086). Sur une carte réalisée en 1781-1782, il est aussi désigné sous le nom "Le Grand Moulin" (FR.AD073, C499).

Le moulin est évoqué dans un acte du 31 mai 1731 qui précise qu'il a fait l'objet de réparations (FR.AD073, 2C2123). Le bâtiment est représenté sur la mappe sarde de 1733 (parcelle 326), juste en face du château Castagneri (IA73004129). A cette date il appartient à Charles Joseph Castagneri, baron de Chateauneuf (fils de Jean Baptiste).

Le 6 juillet 1731, le moulin est acensé à Jean Louis Pommier (feu Pierre), natif de Montsapey (FR.AD073, 2C2124).

Le 8 juillet 1737, il est à nouveau acensé à Jean Louis Pommier (FR.AD073, 2C2134).

Le 23 avril 1744, Charles Joseph Castagneri acense le moulin à Claudine Charpin (feu Claude, originaire de la Table), la veuve de Jean Louis Pommier et à Pierre Fournier (feu Antoine), (FR.AD073, 2C2142).

Le 9 juin 1750, Pierre Antoine Castagneri acense le moulin à Claude Pommier, fils de Gaspard (FR.AD073, 2C2148).

Le moulin est toujours en place sur le cadastre napoléonien réalisé entre 1808 et 1812. A cette date, il appartient à Joseph Antoine Castagneri (section A, feuille 1, parcelle 1026).

En 1856, le baron René Victor Castagneri vend la fonderie d'Argentine et tous les artifices qui en dépendent, dont le moulin d'en Bas, à François Barjaud (ancien notaire demeurant à Paris). Celui-ci est exproprié sur les instances du comte Janus de Regard de Clermont de Vars qui devient adjudicataire du site. Le 20 septembre, la propriété est vendue à William Berthod (ancien banquier demeurant à Paris), (FR.AD0734, 4Q8956). Le 3 octobre 1867 elle est revendue à François Barjaud (FR.AD0734, 4Q8956).

D'après un plan de 1877, le moulin d'en Bas toujours en activité à cette date (FR.AD073, 84S4). Par la suite, il appartient à Humbert Grange qui exploite la fonderie d'Argentine. En 1908, il appartient à Charles Grange et à ses neveux (FR.AD073, 3P1945).

Le bâtiment est toujours en place sur le premier cadastre français de 1940 mais il n'est plus mentionné comme moulin (section A, feuille 9, parcelle 1000). Il appartient alors à la Société Grange et Cie. Actuellement, il est en ruine.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle ()

Dates : 1731 (daté par source)

Description

L'ancien moulin se trouve sur une dérivation du torrent de la Roche appelé aussi ruisseau de Bas-Mont. Des vestiges de murs de pierre et une meule de pierre sont toujours visibles à son emplacement. Le passage voûté du canal est identifiable dans le mur sud du bâtiment.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre

Énergies : énergie hydraulique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Statut, intérêt et protection

Les vestiges du moulin se trouvent le long de la route qui longe le mur d'enceinte ouest du château Castagneri. Ce moulin faisait partie d'une succession de sites hydrauliques utilisant une dérivation du torrent de la Roche qui se jetait dans l'Arc. Cette dérivation très ancienne qui prenait naissance à la sortie des gorges n'est plus en eau mais son tracé est encore visible sur certains tronçons. Elle alimentait de nombreux sites liés à la métallurgie.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **FR.AD073, 2C2123, 1731.**
FR.AD073, 2C2123, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 06/01/1731-15/06/1731.
Folios 240-261.
AD Savoie : 2C2123
- **FR.AD073, 2C2124, 1731**
FR.AD073, 2C2124, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 27/05/1731-17/12/1731.
Folios 356-357.
AD Savoie : 2C2124
- **FR.AD073, C2027, 1733.**
FR.AD073, C2027, Cadastre de 1728, Argentine, 562, Vue 9, 1733.
AD Savoie : C2027
- **FR.AD073, 2C2134, 1737.**
FR.AD073, 2C2134, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux, Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 20/01/1737-31/12/1737.
Folio 287.
AD Savoie : 2C2134
- **FR.AD073, 2C2142, 1744.**
FR.AD073, 2C2142, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux, Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 09/01/1744-21/12/1744.

Folios 173,181-190.
AD Savoie : 2C2142

- **FR.AD073, 2C2148, 1750.**

FR.AD073, 2C2148, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle, Registres d'insinuation. 12/01/1750-31/12/1750.
Folio 297.
AD Savoie : 2C2148

- **FR.AD073, C499, 1781-1782.**

FR.AD073, C499, Route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis. Carte topographique coloriée et très détaillée de la grande route de Chambéry à Saint-Jean de Maurienne et des lieux qu'elle traverse ; en 23 grandes feuilles, avec un tableau d'assemblage très réduit de toutes les feuilles ; dressée sur le terrain par Marchetti, ingénieur topographe de Sa Majesté, 1781-1782.
AD Savoie : C499

- **FR.AD073, L1010, 1808-1812.**

FR.AD073, L1010, Cadastre napoléonien, Argentine, section A, feuille 1, 1808-1812.
AD Savoie : L1010

- **FR.AD073, 84S4, Argentine, 1861-1954.**

FR.AD073, 84S4, Service hydraulique, Argentine. Usines : fonderie de plomb argentifère Domingo (1861-1863), scieries Girod (1864), Grange (ruisseau de la Roche, 1878-1880) martinet Cordel (ruisseau de Montartier, 1879), huilerie Pommier-Berthier (ruisseau de Montartier, 1881) et moulin Badin (1896), usine de produits électro-métallurgiques Grange (la Roche, 1905-1909), usine Mizgier (ruisseau de Montartier, 1908-1954), etc. (1949), 1861-1954.
AD Savoie : 84S4

- **FR.AD073, 4Q8956, 1867.**

FR.AD073, 4Q8956, Conservation des Hypothèques de Saint-Jean-de-Maurienne, Transcription d'actes, Registre de transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, Volume 60, 30 juillet-12 octobre 1867.
Article 102.
AD Savoie : 4Q8956

- **FR.AD073, 42SPC1, Argentine, 1864-1926.**

FR.AD073, 42SPC1, Ponts et chaussées, service hydraulique, Argentine : usine Mizgier (ruisseau de Montartier, 1907-1911) ; scierie de la Compagnie des Mines et Hauts Fourneaux de la Maurienne (ruisseau de Basmont, 1864) ; Martinet Cordel (ruisseau de Montartier, 1877-1880) ; scierie Grange (ruisseau de la Hoche, 1880) ; huilerie Berthier (ruisseau de Montartier, 1880-1881) ; moulin Badin (ruisseau de Montartier, 1896) ; usine électro métallurgique Grange Charles et François (ruisseau de la Hoche, 1905-1909) ; société des fonderies et aciéries électriques, 1864-1926.
AD Savoie : 42SPC1

- **FR.AD073, 3P1944, 1882.**

FR.AD073, 3P1944, Matrice cadastrale des propriétés bâties, Argentine, 1882.
AD Savoie : 3P1944

- **FR.AD073, 3P1945, 1911-1945.**

FR.AD073, 3P1945, Matrice cadastrale des propriétés bâties, Argentine, 1911-1945.
AD Savoie : 3P1945

- **FR.AD073, 3P 7395, 1940.**

FR.AD073, 3P 7395, Premier cadastre français, Argentine, Section A, feuille 9, 1940.

AD Savoie : 3P 7395

Bibliographie

- **Le Journal de la Savoie, 1869.**
Le Journal de la Savoie, 23 avril 1869.

Annexe 1

Le Journal de la Savoie, 23 avril 1869.

ANNONCES LÉGALES

Étude de Me DELÉGLISE Ignace, avoué à Saint-Jean de Maurienne,
REVENTE D'IMMEUBLES Sur folle enchère FIXÉE AU 13 MAI 1869.

Le treize mai mil huit cent soixante neuf, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne, séant à Saint-Jean de Maurienne, au palais-de-justice, maison Roux,

Faute par M. le comte de Regard de Clermont de Vars Janus, en son vivant rentier, domicilié à Chambéry, adjudicataire, et par Me Blanc Jean-Baptiste, avoué, domicilié à Chambéry, curateur établi à son hoirie, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M Antonioz Antoine, banquier, domicilié à Chambéry, créancier inscrit, le quinze novembre mil huit cent soixante-cinq, suivi d'un autre bordereau délivré au même le premier décembre mil huit cent soixante-six, en vertu d'un règlement modificatif additionnel arrêté le deux octobre même année par M. Burnier, juge-commissaire dans l'ordre ouvert au greffe dudit tribunal pour la distribution du prix de divers immeubles ayant appartenu à M. le comte René-Joseph-Victor Castagnère de Chateauneuf, lesdits bordereaux signifiés audit comte de Vars, suivant exploit de Rivière, huissier à Chambéry, en date du dix-sept janvier mil huit cent soixante sept, enregistré, et contenant commandement de payer sous peine de revente sur folle enchère.

A la requête de M. Antonioz Charles, banquier, domicilié à Chambéry ; Mme Irma Désarnod, épouse de M. Pierre Goybet, avocat, qui l'assiste et autorise, demeurant à Chambéry ; Mme Alice Antonioz épouse de M. Joseph Rosset, colonel d'artillerie, qui l'assiste et autorise, demeurant à Turin, agissant tous en qualité d'héritiers de M. Antoine Antonioz, pour tous lesquels domicile est élu à Saint-Jean de Maurienne dans l'étude de Me Deléglise Ignace, avoué près le tribunal de première instance séant en ladite ville, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite.

Il sera procédé à la revente sur folle enchère des immeubles désignés ainsi dans le manifeste du vingt quatre mai mil huit cent cinquante-neuf dont il sera parlé ci-après.

1. Maison, bâtiments, cour, jardin, prés, champs, vergers, mesures, murgers, taillis, treillages, pâtures, gravières, places, hangars, entrepôts, allée et granges, situés au mas de la Roche, au Coudray et au Château, territoire de la commune d'Argentine, figurés sur le plan parcellaire de ladite commune par les numéros ou partie de numéros 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 154, 150, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 206, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 318, 319, 381 bis, 100-2, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1011, 1011 bis, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058 et 1068, section A, le tout ne formant qu'une seule pièce traversée en plusieurs endroits par des chemins et, par des canaux de déviation des eaux du ruisseau de Montsapey. Cette pièce est confinée au levant par les numéros 279, 379 et 380 du même plan et par un chemin, au couchant par le ruisseau de Montsapey, la rivière d'Arc et l'ancienne grande route, au midi par un chemin et au nord par le même ruisseau de Montsapey, par le surplus des numéros 143, 144, 154 et par ceux entiers 223, 225, 224, 195, 194, 169, 186, 159, 158 et 152, tous de la même section A, appartenant à divers propriétaires du hameau de la Roche. Sont compris avec ces immeubles (toutes les mines de fer, de cuivre, de zinc, de plomb argentifère et de toutes autres natures de minerais que le baron René-Victor Castagnéri comte de Chateauneuf, possédait et avait droit de posséder comme propriétaire et comme concessionnaire ou usufruitier dans l'ancien mandement des Hurlières, ensemble tous droits de recherches de mines et de préférence qui pouvaient incomber audit comte de Chateauneuf en raison des mines exploitées actuellement dans ledit mandement et comme conséquence naturelle et légale de ses titres de concession et de propriété des dites mines ; droits qu'il a transportés au sieur François Barjaud, par acte du cinq juillet mil huit cent cinquante-six, Me Cholat, notaire au Pont-Beauvoisin.
2. Tous les bâtiments et locaux quelconque dépendant des mines vendues et servant à leur exploitation, tels que logements des commis et ouvriers, forges, regraines, fours à griller, entrepôts et dépendances.
3. L'usine où les mines de fer sont traitées actuellement avec toutes les aisances et dépendances comprenant notamment le haut fourneau, situé sur la commune d'Argentine et sur les immeubles sus-désignés, les maisons des commis ou employés, les jardins, écuries, fenils, caves, logements des ouvriers, les magasins pour la fonte et les outils, trois halles à charbons, les hangars, regraines, entrepôts, places et placéages, en un mot tout ce qui dépend de ladite usine.
4. Les deux martinets et forges, dits martinet d'en haut, et martinet d'en bas, avec leurs dépendances.

5. Les deux moulins à bluter, dits moulin d'en haut et moulin d'en bas, aussi avec leurs dépendances.
6. Une scierie à bois établie au-dessous du Fourneau et la maison y attenant.
7. La propriété et jouissance entière du cours d'eau servant de force motrice aux usines, sous la seule réserve de l'eau nécessaire à l'alimentation des fontaines du Château et des bassins qui pourraient être établis dans le même château qui ne fait pas partie de la présente vente.
8. Les ruines de l'ancien four à fondre le cuivre, la maison sous le numéro 1008 de la section A, près du martinet d'en bas et le bâtiment près du moulin d'en bas, sous le numéro 1023.
9. Tous les terrains de quelle nature qu'ils soient attenant au cours d'eau, depuis la dérivation du ruisseau de Montsapey et ceux attenant aux usines ou bâtiments, sans aucune réserve.
10. Tout le matériel des outils, enclumes, marteaux, sacs à charbon et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des mines, forges et hauts fourneaux tels qu'ils existeront lors de l'entrée en jouissance.
11. Enfin tous les droits que le comte René de Châteauneuf pouvait exercer et qu'il a transmis au sieur Barjaud contre les personnes exploitant indûment les mines de Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Alban-d'Hurtières et Saint-Pierre de Belleville, pour raison des exploitations faites sans droits réels et au préjudice de ceux dudit de Châteauneuf et c'est néanmoins sans en garantir l'existence.

Tous ces numéros, ne formant qu'une seule pièce traversée en plusieurs endroits par des chemins et par des canaux de déviation des eaux du ruisseau de Montsapey, est confinée au levant par les numéros 314, 379, 380 et 352 du même plan, par un chemin et par le mur de l'enclos du château ; au couchant par le même ruisseau, par la rivière d'Arc et par l'ancienne grand'route ; au midi par un chemin, par le surplus dudit numéro 1056 et par le même ruisseau, et au nord par ce dernier traversant entre autres le numéro 144, par ledit mur d'enceinte et par les numéros 152, 158, 159, 168, 169, 194, 193, 223, 224 et 225 de la même section A, appartenant à divers propriétaires du hameau de la Roche. Vu pour exact par le maire soussigné. Argentine, le dix avril mil huit cent soixante-sept. Le maire, signé Mamy.

Ensuite de propositions d'arrangements faites à M. Antonioz Antoine, par Madame de Châteauneuf, la revente sur folle enchère qui devait avoir lieu le trente janvier mil huit cent soixante-huit lestée sursise.

M. le comte Janus de Regard de Clermont de Vars et M. Antonioz Antoine poursuivants sont décédés. L'instance a été reprise contre Madame de Châteauneuf et Madame de Sonnaz et contre Me Blanc Jean-Baptiste, avoué, en qualité de curateur à l'hoirie jacente de M. de Vars. Dans cette instance est intervenu M. Barjaud. Par son jugement rendu le dix-huit mars mil huit cent soixante-neuf, le tribunal, en recevant l'intervention de Barjaud dans l'instance, l'a débouté de ses conclusions, l'a condamné aux dépens et a fixé l'enchère ordonnée par jugement du cinq juillet mil huit cent soixante-sept au treize mai prochain, à huit heures du matin, et a déclaré son jugement exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel et sans caution. Ces immeubles ont été vendus par le comte René-Joseph-Victor Castagnère de Châteauneuf, rentier, domicilié à Chambéry, à Barjaud François, ancien notaire, domicilié à Paris, suivant acte du cinq juillet mille huit cent soixante-six, Me Cholat notaire au Pout-Beauvoisin, enregistré, et ont été adjugés audit comte de Vars, suivant jugement du tribunal civil de Saint-Jean de Maurienne, en date du vingt-six juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre ledit Barjaud François ancien notaire et propriétaire, domicilié à Argentine, et dame Gay Françoise son épouse, le premier débiteur, la seconde tiers-détentrice, par ledit comte de Regard de Clermont de Vars Janus et par Gilardino Joseph et Novet Jean, de Saint-Pierre d'Albigny, ayant pour procureur Me Laymond Lucien, pour le prix de trois cent mille francs, outre les charges prévues dans le manifeste dressé par le greffier du tribunal provincial de Maurienne, le vingt-quatre mai mil huit cent cinquante neuf. La revente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans ledit manifeste. Seulement, le bail authentique passé le trois novembre mil huit cent cinquante-deux, devant Me Gabet, notaire à Chambéry, par M. René de Châteauneuf à M. John-Charles Terisse desdites mines, haut-fourneau et dépendances, étant expiré, l'adjudicataire entrera en possession de la totalité des immeubles à partir de l'adjudication. Il est en outre expliqué que l'article des clauses et conditions proposées pour la vente dans ledit manifeste doit s'entendre des codes civil et de procédure civile français. Cette vente se fera à la charge de tous les frais de folle enchère sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci 50,000 fr. Il est en outre déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles dont il s'agit, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Saint-Jean de Maurienne, le seize avril mil huit cent soixante-neuf. Signé ; DELÉGLISE, avoué. Enregistré à Saint-Jean de Maurienne, le seize avril mil huit cent soixante-neuf, folio 141, case 3. Reçu un franc, décime et demi quinze centimes. Signé : DERUAZ

Illustrations



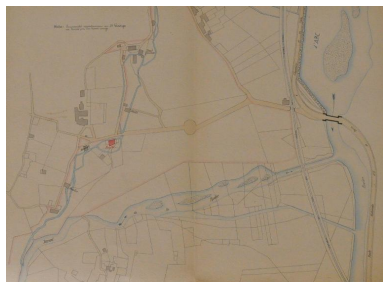
Cadastré de 1728, Argentine, 1733, Vue 9 (FR.AD073, C2027).
IVR84_20187300171NUCA



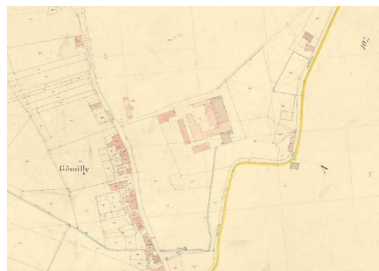
Carte de la route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis faisant apparaître le moulin, 1781-1782 (FR.AD073, C499).
IVR84_20187300488NUCA



Cadastré napoléonien, Argentine, 1808-1812, Section A, feuille 1 (FR.AD073, L1010).
IVR84_20187300172NUCA



Plan faisant apparaître le moulin, 1877 (FR.AD073, 84S4).
IVR84_20187300178NUCA



Premier cadastre français, Argentine, 1940, Section A, feuille 9 (FR.AD073, 3P 7395).
IVR84_20187300173NUCA



Cadastré actuel.
IVR84_20187300174NUCA



Vestiges du moulin depuis la route.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300176NUCA



Passage du canal voûté visible dans l'un des murs du bâtiment.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300177NUCA

Meule de pierre visible dans les ruines du moulin.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300175NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Paysage du bassin-versant de l'Arc inférieur (IA73004023)

Auteur(s) du dossier : Clara Bérelle

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc



Cadastre de 1728, Argentine, 1733, Vue 9 (FR.AD073, C2027).

IVR84_20187300171NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte de la route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis faisant apparaître le moulin, 1781-1782 (FR.AD073, C499).

IVR84_20187300488NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastral napoléonien, Argentine, 1808-1812, Section A, feuille 1 (FR.AD073, L1010).

IVR84_20187300172NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan faisant apparaître le moulin, 1877 (FR.AD073, 84S4).

IVR84_20187300178NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Premier cadastre français, Argentine, 1940, Section A, feuille 9 (FR.AD073, 3P 7395).

IVR84_20187300173NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastre actuel.

IVR84_20187300174NUCA

© Ministère des finances, CIDEF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vestiges du moulin depuis la route.

IVR84_20187300176NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Passage du canal voûté visible dans l'un des murs du bâtiment.

IVR84_20187300177NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Meule de pierre visible dans les ruines du moulin.

IVR84_20187300175NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation